



VILLE DU NEUBOURG – EURE

Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

Date de la séance :	14 octobre 2019
Date de convocation :	08 octobre 2019
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	15
Nombre de votants :	22

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire ; Mme Isabelle VAUQUELIN, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, Mme Anita LE MERRER, maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, M. Philippe DELAUNAY, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Odile RENOULT, Mme Christel BERNARD, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ; M. Francis BRONNAZ pouvoir à M. François BIDAULT ; Mme Evelyne DUPONT pouvoir à M. Gilles BARBIER ; Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Brigitte LOPEZ ; M. Hervé VANDERMEERSCH pouvoir à M. Didier ONFRAY ; Mme Christelle DEGLOS pouvoir à Mme Anita LE MERRER ; M. Claude PASQUIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : M. Arnaud CHEUX, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, M. Alain LEROY, Mme Evelyne CADIOU et M. Benjamin MAUGY.

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

FINANCES

- Convention avec la commune d'Epegard relative à l'entretien du terrain de football
- Adhésion au Club des Entreprises du Pays du Neubourg

ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS

Compte-rendu de la commission du 2 octobre 2019

URBANISME - PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 1^{er} octobre 2019

- Cession du lot 3-33 dans la ZAC de la Gare

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN

- SIEGE 27 : Rapport d'activités 2018
- Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement
- Convention de servitudes ENEDIS sur la parcelle AM 363 pour le raccordement du collectif "FEI de la Voie Verte"
- Nouvelle voie sur la zone de l'Ecalier : création, dénomination, classement dans le domaine public
- Dénomination de la future voie du lotissement entre la route de Beaumont et la rue de Nassandres

CCAS

Compte-rendu succinct du Conseil d'Administration du 23 septembre 2019

PERSONNEL COMMUNAL

- Fermetures de postes au 1^{er} novembre 2019

AFFAIRES DIVERSES

- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

M. Jean-Baptiste MARCHAND demande pourquoi le conseil municipal n'a plus lieu à 20h30, trouvant le nombre de présents peu élevé à cette heure-ci. Madame le Maire répond qu'il s'agit d'essais. Certains élus se déclarent favorables à cette heure avancée, pour d'autres, « c'est un peu juste ». Madame le Maire indique que la question sera revue.

M. Jean-Baptiste MARCHAND informe les élus que l'association « Graines de parents », à qui une subvention a été attribuée lors de la dernière séance, ne souhaite pas avoir d'adhérents. Mme Isabelle VAUQUELIN répond qu'elle n'en avait pas connaissance. Elle rappelle que cette association s'est créée dans le but d'organiser des réunions sur le thème de la parentalité.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre de l'ordre du jour, M. Arnaud CHEUX étant retenu par une réunion au SERGEP, les questions « Finances » seront vues en fin de séance.

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN

Réunion du 02 octobre 2019

Présents : Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN.

Excusé : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER et Mme Anita LE MERRER.

Assistait : Laurine FERRÉ

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ **Bilan**

- **Forum des associations et des métiers :** le CEPN, Club des Entreprises du Pays du Neubourg remercie la commune pour son aide lors du premier forum des métiers. Au vu des résultats de l'enquête auprès des associations, il a été décidé que le prochain forum des associations aurait lieu le samedi 5 septembre 2020.

- **AP « Au nom de la terre »** le jeudi 19 septembre, avec l'association Solidarité Paysans 27 : 240 personnes. En première semaine de sortie, ce film a fait 920 entrées.

- **JEP 2019 :** Le Vieux Château et la Maison Neuve étaient ouverts au public le dimanche toute la journée. Cette visite avait nécessité un gros travail de préparation des services. Les élus ont accueilli 780 visiteurs. La prestation de l'association Sleipnir et l'exposition sur les briques de l'Association découverte du Patrimoine du Pays du Neubourg avec Monsieur Lamy ont été appréciées

La Chapelle de Monsieur Marche a accueilli 150 personnes (50 le samedi et 100 le dimanche). L'association Au chœur du Neubourg a accueilli 149 personnes, dans l'église.

- Conférence « **Les premiers pas sur la Lune** » : 78 personnes ont écouté Maxime Follin qui avait bien travaillé le sujet. Les illustrations de ces propos étaient très adaptées.

→ **Rendez-vous à venir**

- **Mars et Vénus** le jeudi 10 octobre.

- Concert **Firelighter**, concert rock avec le répertoire de Johnny Hallyday le vendredi 18 octobre au Haut Phare.

- **Salon du livre** le dimanche 3 novembre.

→ Des **propositions culturelles** ont été étudiées **Le piano rouge, Mary Candie's, l'Orchestre**

Symphonique du Campus d'Orsay et la troupe Piripi. La proposition de cette dernière a été retenue pour avril 2020.

→ Actualités associations

- **Cinéma** : il a été réouvert le 18 septembre. Monsieur Foulogne, notre exploitant, a embauché un deuxième projectionniste pour un poste à 1/3 de temps.

- AG de **La Grande Echelle** :

Adhérents : 70 pour 2018-2019, dont 14,3 % habitent Le Neubourg (65 en N-1, 55 en N-2). Activités : arts plastiques, céramique et gravure avec des activités hebdomadaires et bimensuelles, des ateliers mensuels, des stages vacances, une résidence jumelage et des expositions. Produits : 20 425,53 €, Charges : 19 005,14 €. Résultat : + 1 420,39 €.

- AG du **centre de loisirs** : augmentation de l'activité du centre en 2018, suite à l'arrêt de la classe le mercredi matin. Cela a entraîné le recrutement d'animateurs supplémentaires. Produits : 168 362 € (+5,5%), Charges : 165 173 € (+7,7%). Résultat : 3 189 €.

- Première réunion **téléthon 2019** : le téléthon aura lieu les vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019. Certaines associations étaient présentes et des animations ont été programmées. L'organisation sera similaire à celle de 2018, avec une installation des tentes que le samedi, sur place Gambetta, moins exposée au vent.

ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **Actualités scolaires**

- **Réunion de préparation PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sécurité) du 15 octobre 2019. Aide de la commune pour préparer et organiser l'exercice sur les risques liés au transport de matières dangereuses. Cela a été l'occasion de faire le point sur les effectifs des établissements scolaires.

Ecole Dolto 123 élèves, 5 classes, 9 élèves avec un handicap + 2 potentiels. 6 AESH.

Ecole Dupont de l'Eure : 165 élèves + 4 à venir et 12 ULIS.

Ecole Jean Moulin : 174 enfants.

Collège Pierre Corneille : 530 élèves (890 en N-1) – 67 adultes et + ou 10 AESH ou AVSI.

Collège G. de Gaulle-Anthonioz : 440 élèves.

Lycée Gilbert Martin : 185 élèves et des étudiants.

- Association **Graines de parents** : la première réunion sur les émotions a eu lieu à l'école Dolto et accueilli 26 personnes. Prochaine réunion le mardi 15 octobre à l'école Jean Moulin.

- **Résidence triennale d'artistes** de la communauté de communes : c'est la Compagnie Beau Geste de Val de Reuil qui a été retenue.

→ Services proposés par l'association **Sports et Loisirs 27** : le module « la responsabilité civile et pénale du dirigeant d'association » pourrait être proposé aux associations.

→ **Actualités sportives**

- AG du **Kung Fu** : Président excusé. 101 licenciés. Solde du compte : 4 662,56 €. Madame Leplanois, a été élue nouvelle Présidente.

- AG **association sportive du collège P. Corneille** : participation de E. Dupont. 220 licenciés, soit 25% des élèves. Recettes de 28 805 €. Dépenses de 25 959,56 €. Solde positif : 2 845,44 €.

- **Tour de Normandie 2020** : réunion de préparation le 9 octobre.

→ **Prochaine commission : le lundi 4 novembre 2019 à 20h00**

Mme Isabelle VAUQUELIN indique que l'exercice PPMS est reporté à une date ultérieure.

➤ **COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE**

Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN

Réunion du 1^{er} octobre 2019

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN

Excusés : M. Gilles BARBIER et Mme Isabel COUDRAY

Assistait : M. François LESUEUR

→ **DIA**

- DIA 27 428 19 0069 : vente propriété – 7 rue Henri Dunant – Parcelle AE 36 de 217 m². Le propriétaire de la parcelle AE 35 bénéficie d'un droit de passage à pied à toute heure de jour et de nuit par la grande

porte de l'entrée couverte pour accéder tant à la maison qu'à ses dépendances.

- DIA 27 428 19 0070 : vente propriété – 78 rue Octave Bonnel – Parcelle AL 126 de 141 m². Droit de passage à pied sur propriété voisine cadastrée AL 124.

- DIA 27 428 19 0071 : vente propriété – 19 Route de Conches – Parcelle AR 49 de 1 182 m²

En pièce jointe copie acte notarial précédent qui mentionne la mitoyenneté ou non des haies entourant la propriété

- DIA 27 428 19 0072 : vente propriété – 24 Allée de Gillingham– Parcelle AO 60 de 172 m² et AO 70 de 19 m².

- DIA 27 428 19 0073 : cession d'un fonds de commerce - 4 rue Octave Bonnel - parcelle AL 231 de 94 m². Magasin de Prêt à porter. L'acquéreur reprend la même activité que le vendeur.

- DIA 27 428 19 0074 : vente propriété – 76 Rue Octave Bonnel – Parcelle AL 125 de 195 m².

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ **Certificat d'Urbanisme**

CU 027 428 19 N 0096 : projet de constitution de 4 lots à bâtir pour faire édifier 3 voire 4 maisons à usage d'habitation d'une surface habitable de 100 à 120 m². Parcelle AE 153 de 5 438 m² située à 70% en zone N et 30% en zone UB

Les membres de la commission émettent un avis défavorable pour ce CU, la zone N correspondant à la vallée sèche.

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 19 N 0036 : 7 allée du Clos Mesnil – parcelle AD 153 de 501 m². Projet de clôture en vert dans la demande du PC. Souhait de faire la clôture en gris anthracite sachant que la maison est en enduit fond gris perle réf 091 de chez Weber.

CDC : DP accordée.

- DP 027 428 19 N 0037 : 29 Place du Château - Ravalement façades vers place du château et route de Brionne de couleur gris clair (beige). Pose de barres d'appui en aluminium blanc pour les fenêtres des étages. Traitement de protection des colombages. Pré-consultation faite auprès d'ABF le 19/8/19

CDC : DP accordée. Accord de l'ABF.

- DP 027 428 19 N 0038 : parcelle AN 221 – 1 D route de Sainte Colombe. Installation d'un abri de jardin de 5,60 m² en bois naturel lasuré chêne clair. Gouttière noire avec récupérateur d'eau
Deuxième demande car précédente rejetée car manque de pièces complémentaires.

CDC : dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 19 N 0039 : parcelle AN 90 – 21 rue du Haut Phare. Edification d'un mur de clôture en imitation bois, d'une hauteur de 2 mètres, (identique à celui des services techniques) en remplacement de la haie

CDC : DP accordée.

- DP 027 428 19 N 0040 : parcelle AK 86 – 52 rue de la République. Projet d'essentage en façade - RAL 5010 au lieu du RAL 5009 - Façade en bardage en ardoises

CDC : DP envoyée à l'ABF pour avis.

Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ces déclarations préalables.

- DP 027 428 19 N 0041 : parcelle AV23 -13 rue du Champ de bataille. Rénovation d'un bâtiment professionnel.

Sur la façade Nord :

- Changement fenêtres : PVC gris anthracite
- Habillage bardage bois sur mur existant en terre
- Ouverture de 2 portes d'entrée en PVC gris anthracite
- Habillage enduit ton pierre sur mur existant en brique - colombage conservé
- Remplissage brique habillage ton pierre sur le haut des anciennes fenêtres

Sur la façade Sud :

- Habillage enduit ton pierre sur mur existant en brique - colombage conservé
- Changement fenêtres : PVC gris anthracite
- Remplissage brique habillage ton pierre sur le haut des anciennes fenêtres
- Création d'une porte de garage basculante
- Installation d'une clôture en bois

Sur les façades Est et Ouest : mur habillage bardage bois

Au vu de la circulation dans cette rue du Champ de Bataille et de l'ouverture au public de ce local, les membres de la commission demande s'il existe un autre accès du bâtiment.

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 19 N 0025 : parcelle AL233 de 227 m² - Rue Dupont de l'Eure. Surélévation d'une partie du magasin pour la réalisation d'un espace de stockage robotisé. La couverture est en toiture terrasse

accessible par l'étage du volume existant. Les murs seront en ossature bois avec un bardage Douglas à claire voie. Garde-corps en bois Douglas. Menuiserie en aluminium anthracite.

CDC : dossier en cours d'instruction.

- PC 027 428 19 N 0026 : dossier pour le magasin Gammvert.

Différentes vues ont été proposées aux membres de la commission. A noter que ce PC s'étendant sur plus de 1 ha, nécessitera un dossier loi sur l'eau.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces permis de construire, dont certains sont en cours d'instruction.

- PC 027 428 17 N 0029 M01 : parcelle AM 270 de 2 369 m² - 7 rue de Honfleur. Demande de modification des places de stationnement et des façades.

- Suppression des 3 boxes et du local à vélo – création de deux places de stationnement.

- Façade rue de Honfleur : les fenêtres ont été modifiées pour être conforme aux normes PMR. Erreur de conception sur le permis initial (changement d'architecte entre le permis initial et le permis modificatif).

- Façade rue de la Draisine : suppression d'une fenêtre au rez de chaussée. Les lucarnes ont été agrandies pour être conforme aux normes PMR. Erreur de conception sur le permis initial.

- Façade côté parking : les lucarnes ont été agrandies pour être conforme aux normes PMR. La casquette de l'entrée a été modifiée car celle du permis initial n'était pas réalisable.

- Façade voie verte : les fenêtres ont été modifiées pour être conforme aux normes PMR. Erreur de conception sur le permis initial.

- Façade boxes : modification de la construction des boxes : forme et portes.

Les membres de la commission sont très surpris que cette demande de modification soit proposée alors que les travaux sont déjà réalisés. De plus, ils constatent beaucoup trop de modifications sur les boxes par rapport au permis initial. Les modifications proposées ne correspondent pas à la résidence grand standing qui nous avait été présentée et ne sont pas en rapport avec l'environnement du quartier, notamment la proximité de l'Office de Tourisme.

- PC 027 428 17 N 0030 M02 : cours Saint Paul – Parcelle AN 102 de 44 688 m². Collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Changement du mode de chauffage du bâtiment : Initialement, le projet devait être raccordé au chauffage urbain. Le collège est aujourd'hui équipé d'une chaufferie Gaz CF 2H - Modification mineure du cloisonnement au R+2 - Aucune modification en façades - Extérieurs : - Agrandissement du bassin eaux pluviales - Déplacement de l'abri couvert containers et clôtures attenantes. Réaménagement mineur des clôtures logements de fonction

Les membres de la commission émettent un avis favorable pour cette modification.

→ **Autorisation de travaux**

- AT 027 428 19 N 0010 : 1 Ter Rue Bioche Parcelle AK 87. Ouverture d'une cave à bière. Dossier envoyé à la DDTM le 11 juillet.

Le propriétaire prend en charge l'aménagement du trottoir.

→ **Questions diverses**

- Un nom pour la rue dans le lotissement Rue de Nassandres est à trouver.

- OAP 40 acres n°5 : l'objet de l'extension de la zone d'activités industrielles des 40 acres est de donner la possibilité aux entreprises existantes de s'agrandir.

→ Prochaine commission, **le mardi 5 novembre 2019, à 18h30.**

Pour le permis de construire n° 027 428 17 N 0029 M01, Mme Anita LE MERRER a rencontré le pétitionnaire en présence de Madame le Maire qui lui a annoncé que ce qui ne sera pas conforme devra être démoli. L'intéressé revient donc la semaine prochaine pour présenter une nouvelle modification de son permis de construire.

Mme Anita LE MERRER indique que le constructeur a l'habitude du « permis balai », pratique courante dans les grandes villes permettant de régulariser les permis.

→ **Cession du lot 3-33 dans la ZAC de la Gare**

Mme Anita LE MERRER annonce que la commune a des acheteurs pour le lot 3-33 de la ZAC de la Gare correspondant à la parcelle AM 428.

Le prix proposé par la commune est de 80 € TTC le m² soit, pour 620 m², un prix de vente à 49 600 € TTC.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-079 : Cession du lot 3-33 dans la ZAC de la Gare

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'estimation des Domaines en date du 19/08/2019 ;

CONSIDÉRANT que l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien s'élève à 110 € le m² ;

CONSIDÉRANT que la reprise de la ZAC de la Gare par la commune à l'issue de la concession d'aménagement confiée par la collectivité à Eure Habitat s'est traduite par le rachat de 22 482 m² au prix de 1 642 412,07 € TTC ;

CONSIDÉRANT que les précédentes cessions de lots dans la ZAC de la Gare par la commune à des particuliers ont été conclues au prix de 80 € TTC le m² ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise la vente au prix de 49 600 € TTC à Monsieur JOURDAIN Kévin et Madame MORELLI Cécilia résidant à Conches en Ouche, du lot 3-33 de la ZAC de la Gare d'une contenance totale de 620 m².

- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

➤ COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN

→ SIEGE 27 : Rapport d'activités 2018

Le rapport d'activités 2018 du SIEGE 27 est à la disposition des élus auprès du secrétariat.

Mme Anita LE MERRER explique qu'il faut donner un nom à deux nouvelles rues sur la commune : la future voie sur la zone de l'Ecalier, et la future voie du lotissement route de Nassandres. M. Philippe MARCHE a été sollicité et a formulé les deux propositions suivantes :

- Kléber MERCIER, né en 1921 à Le Neubourg, résistant fusillé en 1944,

- Roger LEFEBVRE, né à Le Neubourg en 1909, instituteur, résistant, mort en déportation en 1944.

M. François BIDAULT précise que ces propositions font référence au 75^e anniversaire du Débarquement.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres propositions.

M. Edouard DETAILLE propose le nom de Francis DURAND pour son investissement dans les affaires de la commune. Mme Christel BERNARD et M. Jean-Baptiste MARCHAND répondent qu'il y en a eu d'autres.

Mme Brigitte LOPEZ propose le nom de Hippolyte LOUVEAU, les terrains lui ayant appartenus.

Mme Christel BERNARD approuve la proposition de noms de résistants, trouvant que cela répond à une demande des associations d'anciens combattants.

Il est proposé d'attribuer le nom de Kléber MERCIER à la rue dans la zone de l'Ecalier et le nom de Roger LEFEBVRE à la rue du futur lotissement.

→ Nouvelle voie sur la zone de l'Ecalier : création, dénomination, classement dans le domaine public

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-080 : Nouvelle voie sur la zone de l'Ecalier : création, dénomination, classement dans le domaine public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- attribue le nom de « Kléber MERCIER » à la voie créée dans la zone de l'Ecalier, voie qui reliera la rue Pierre Corneille et la rue de l'Ecalier.

Kléber MERCIER, né en 1921 à Le Neubourg, résistant fusillé en 1944.

- décide le classement de cette voie dans le domaine public routier.

- autorise Madame le Maire du Neubourg, ou un Maire Adjoint Délégué, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette décision.

Adopté à l'unanimité

→ **Dénomination de la future voie du lotissement entre la route de Beaumont et la rue de Nassandres**

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-081 : Dénomination de la future voie du lotissement entre la route de Beaumont et la rue de Nassandres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- attribue le nom de « Roger LEFEBVRE » à la voie du lotissement créé entre la route de Beaumont et la rue de Nassandres.

Roger Alexandre LEFEBVRE, né à Le Neubourg en 1909, instituteur, résistant, mort en déportation en 1944.

- autorise Madame le Maire du Neubourg, ou un Maire Adjoint Délégué, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette décision.

Adopté à l'unanimité

→ **Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement**

Madame le Maire explique qu'un avenant est nécessaire pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'assainissement.

Elle rappelle que dans le cadre de travaux de réhabilitation pour réduire les eaux parasites, le projet de mise en conformité des branchements privés avait été confié à l'entreprise Techniroute, en cotraitance avec l'entreprise SEEN. Depuis, l'entreprise SEEN a cessé son activité. Un avenant est proposé dans ce sens par l'entreprise Techniroute.

Elle ajoute que l'avenant comprend également une modification du montant de la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux de réhabilitation s'élevant dorénavant à 49 342,64€ HT. Cette plus-value de 7 642,64€ HT s'explique entre la différence entre le montant des travaux estimé par SOGETI (600.000,00€ HT) et le projet programmé à 800.000,00€ HT suite à la demande des financeurs (Conseil Départemental et AESN).

L'avenant étant supérieur à 10 % du montant initial, cette décision ne rentre pas dans le cadre de ses délégations données par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du CGCT et doit faire l'objet d'une délibération.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-082 : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement ;

VU l'avenant proposé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire du Neubourg, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer l'avenant proposé et à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette décision.

Adopté à l'unanimité

→ **Convention de servitudes ENEDIS sur la parcelle AM 363 pour le raccordement du collectif "FEI de la Voie Verte"**

Madame le Maire explique que la pose d'une canalisation BT souterraine sur une longueur d'environ 4 mètres sur la parcelle AM 363 appartenant à la commune pour le raccordement du collectif "FEI de la Voie Verte" dans la ZAC de la Gare nécessite la signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-083 : Convention de servitudes ENEDIS sur la parcelle AM 363 pour le raccordement du collectif "FEI de la Voie Verte"

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poser une canalisation BT souterraine sur une longueur d'environ 4 mètres sur la parcelle AM 363 appartenant à la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer la convention de servitude avec ENEDIS concernant la parcelle AM 363 appartenant à la commune, et tout autre document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

➤ **CCAS**

**Lecture du rapport par Mme Marie-Noëlle CHEVALIER
Réunion du 23 septembre 2019**

→ **Ordre du jour :**

- Revalorisation des loyers et des charges de la résidence Turmel :
- Aides financières aux transports scolaires
- Fin de contrat du jeune en Emploi civique
- Dossiers en cours
- Questions diverses

I – REVALORISATION DES LOYERS ET DES CHARGES DE LA RESIDENCE TURMEL

Selon l'indice de référence des loyers, une augmentation de 1,54 % a été votée par le CA. Les charges communes ayant baissées sur cette période, les résidents verront leurs loyers baissés d'environ 1 % cette année. ?

II – AIDES FINANCIERES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Le CA a décidé d'accorder à cinq familles qui prenaient le bus pour aller à l'école F. DOLTO, une aide de 27,50 €.

III – FIN DE CONTRAT DU JEUNE EN EMPLOI CIVIQUE

Le contrat du jeune en service civique à la résidence Turmel s'est terminé au 30 septembre 2019. Le CA a décidé de l'embaucher en CDD pour une durée de 6 mois renouvelables en tant qu'animateur. Nous avons obtenu l'accord du Conseil départemental pour cette création. Cette charge entre dans le cadre du CPOM.

IV – DOSSIERS EN COURS

- 1 Aide pour des frais de cantine pour un montant total de 107,20 €
- 2 Aides pour des factures d'énergie pour un montant total de 450,00 €

→ **Prochain conseil d'administration le 25 novembre 2019**

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

L'organigramme mis à jour et validé par le Comité Technique (CT) est distribué aux élus.

M. Jean-Baptiste MARCHAND constate qu'il n'y a pas les adresses mails des agents pour pouvoir les joindre. Mme Isabelle VAUQUELIN répond que ces adresses sont sur le site Internet de la commune et rappelle que les messages peuvent être envoyés sur l'adresse mail de la mairie.

→ **Fermetures de postes au 1er novembre 2019**

Madame le Maire présente deux fermetures de postes, faisant suite à des départs en retraite. Il s'agit d'un poste de technicien à temps plein et un poste d'adjoint technique territorial à temps plein.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-086 : Fermetures de postes au 1er novembre 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide la suppression au 1^{er} novembre 2019 des 2 postes proposés.
- décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	Suppressions
Filière technique : Adjoint technique territorial	1
Filière technique : Technicien	1

Adopté à l'unanimité

➤ **FINANCES**

→ **Convention avec la commune d'Épégard relative à l'entretien du terrain de football**

Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle qu'en juin 2019, le Football Club du Pays du Neubourg (FCPN) est né de la fusion des deux clubs de football de la commune, le Football Club Épégard-Neubourg et le Football Club Plateau du Neubourg.

Vu le nombre de licenciés et compte-tenu de l'activité et de l'ambition du club, le FCPN a besoin de plusieurs terrains. En plus de ceux situés sur la commune de Le Neubourg, il est proposé d'utiliser le terrain d'Épégard. Sur la base de l'article L5221-1 du CGCT qui stipule que « deux ou plusieurs conseils municipaux [...] peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages [...] d'utilité commune », il est proposé de signer avec la commune d'Épégard une convention définissant les modalités d'interventions de la commune de Le Neubourg et de la commune d'Épégard pour assurer l'entretien du terrain de football de la commune d'Épégard dans les conditions requises pour la pratique du football.

Mme Isabelle VAUQUELIN précise que l'engagement de la commune porte sur une tonte régulière et que la convention liste précisément les prestations comprises et exclues de cet accord.

Elle ajoute que ce terrain est utile tant que les terrains du fond sur le site de l'hippodrome ne sont pas homologués. Mme Christel BERNARD rappelle qu'il y a aussi le stade Marcel Guillot qui peut servir. Mme Isabelle VAUQUELIN indique que tous les terrains de la commune sont utilisés et que ce n'est pas suffisant. M. Edouard DETAILLE demande s'il y a d'autres activités que le football sur ce terrain à Épégard. M. Francis DAVOUST répond qu'à part la présence de quelques jeunes, il n'y a que le football.

M. Francis DAVOUST se réjouit du nombre de personnes accueillies sur le site de l'hippodrome ce dimanche pour les Rubans Roses. Les organisateurs ayant déclaré plus de 2 000 personnes, la commission de sécurité est passée et les abattoirs ont prêté leur parking. Tout s'est bien déroulé.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-079 : Convention avec la commune d'Épégard relative à l'entretien du terrain de football

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5221-1 ;

VU l'exposé ci-dessus ;

VU le projet de convention annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve les modalités d'interventions de la commune de Le Neubourg visant à conserver le terrain de football présent sur la commune d'Épégard, telles que définies dans la convention annexée.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Adhésion au Club des Entreprises du Pays du Neubourg**

Madame le Maire propose que la commune adhère au Club des Entreprises du Pays du Neubourg. La commune participe à leurs réunions. La cotisation est de 120 €.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-080 : Adhésion au Club des Entreprises du Pays du Neubourg

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'association « Club des Entreprises du Pays du Neubourg » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'adhérer au Club des Entreprises du Pays du Neubourg au titre de l'année 2019 pour une cotisation de 120 €.

- dit que les crédits sont inscrits au budget 2019, chapitre 011.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

➤ **DECISIONS DU MAIRE**

→ *Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- *Acte modificatif de la régie de recettes pour les animations municipales*

➤ QUESTIONS DIVERSES

→ M. Jean-Baptiste MARCHAND signale que, rue du champ de bataille, la place de livraison à côté de l'épicerie est inutile puisque les camions se garent en double file.

M. Gilles BARBIER indique que c'est le cas de toutes les places de livraison, les chauffeurs gardent leurs mauvaises habitudes.

M. Francis DAVOUST répond que cela leur a déjà été dit et ajoute que la police municipale y sera vigilante.

→ Mme Christel BERNARD demande des nouvelles du projet de skatepark.

Mme Isabelle VAUQUELIN répond qu'il faut d'abord régler la question du foncier, le terrain choisi n'appartenant pas totalement à la commune.

Mme Isabelle VAUQUELIN ajoute qu'une rencontre avec des jeunes qui pratiquent le skateboard sur la commune a permis de recueillir leurs attentes. Une réalisation en dur (en béton) semble être une solution moins bruyante et plus durable que les modules qui s'usent vite. Elle conclut que le sujet mérite d'être approfondi.

→ M. Jean-Luc BRASTEL se plaint des camions qui circulent avenue du Doyen Jussiaume jusqu'au rond-point des drapeaux, surtout de 8h à 10h. Madame le Maire répond qu'il sera demandé à la police municipale d'être vigilante. M. Francis DAVOUST indique que les chicanes seront installées prochainement.

Arrivée de M. Arnaud CHEUX et de Mme Stéphanie MONSERE.

→ M. Jean-Baptiste MARCHAND demande pourquoi la borne de la rue piétonne ne fonctionne pas. M. Francis DAVOUST indique qu'elle a été accidentée (quelqu'un est rentré dedans). Mme Isabelle VAUQUELIN indique que cela devrait être bientôt solutionné.

→ M. Jean-Baptiste MARCHAND indique que des automobilistes prennent le sens interdit rue Octave Bonnel pour regagner l'avenue de la Libération. Mme Stéphanie MONSERE témoigne en tant que riveraine qu'ils sont de plus en plus rares. M. Francis DAVOUST indique que cela leur vaudra 35 euros en cas de contrôle.

→ Madame le Maire rappelle aux élus :

- qu'ils sont invités au Forum des Elus de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg le samedi 19 octobre prochain, à partir de 9h00, au sein du Lycée Agricole du Neubourg

- qu'ils ont reçu l'invitation pour la cérémonie du 11 novembre à 10h.

Fin de séance : 20h27

Prochaine séance : lundi 18 novembre 2019

Délibérations du 14 octobre 2019

- DCM-2019-079 : Cession du lot 3-33 dans la ZAC de la Gare
- DCM-2019-080 : Nouvelle voie sur la zone de l'Ecalier : création, dénomination, classement dans le domaine public
- DCM-2019-081 : Dénomination de la future voie du lotissement entre la route de Beaumont et la rue de Nassandres
- DCM-2019-082 : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement
- DCM-2019-083 : Convention de servitudes ENEDIS sur la parcelle AM 363 pour le raccordement du collectif "FEI de la Voie Verte"
- DCM-2019-084 : Fermetures de postes au 1er novembre 2019
- DCM-2019-085 : Convention avec la commune d'Epegard relative à l'entretien du terrain de football
- DCM-2019-086 : Adhésion au Club des Entreprises du Pays du Neubourg